

DELOITTE & ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 188 160 euros

6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

572 028 041 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 7 JUILLET 2021

EXTRAIT

L'an deux mil vingt-et-un, le sept juillet, à 15 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, par Zoom, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation du nouveau Président,
- Composition du Conseil d'Administration,
-
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

SONT PRESENTS

Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
Monsieur David DUPONT-NOEL, Administrateur,
Monsieur Damien LEURENT, Administrateur,
Monsieur Eric DELGOVE, Administrateur.

Le cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

Les représentants du Comité Social et Economique sont absent excusés.

Monsieur Frédéric MOULIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président constate que tous les Administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Le Président du Conseil d'Administration indique au Conseil que le mandat de Monsieur Sami RAHAL en qualité de Président de Deloitte étant arrivé à échéance, il convient, conformément à l'article 13 des Statuts de désigner le nouveau Président de la Société.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la fin de ce mandat et remercie Monsieur Sami RAHAL pour sa collaboration aux travaux du Conseil et au sein de la Société.

En conséquence et pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration prend acte de la désignation de :

- Monsieur David DUPONT-NOEL, (...)

En qualité de Président de la Société, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2025, étant précisé que Monsieur David DUPONT-NOEL ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Monsieur David DUPONT-NOEL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la règle de limite d'âge fixée par les Statuts.

En sa qualité de Président, Monsieur David DUPONT-NOEL jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les Statuts attribuent expressément aux assemblées d'Associés et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Dans le cadre de ses fonctions, il pourra conférer à un tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté pour le mandataire de consentir lui-même toutes substitutions totales ou partielles.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration précise au Conseil que, suite à la désignation ci-dessous, Monsieur David DUPONT-NOEL a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société, et ce à effet de ce jour.

Puis, conformément à l'article 14, alinéa 1, point 2 des statuts, le Président propose de désigner en qualité de nouvel Administrateur de la Société, Monsieur Bertrand BOISSELIER, Commissaire aux Comptes et membre du Conseil d'Administration de Deloitte.

En conséquence et pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration prend acte de la désignation de :

- Monsieur Bertrand BOISSELIER, (...)

En qualité d'Administrateur de la Société, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2022, étant précisé que Monsieur Bertrand BOISSELIER ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Monsieur Bertrand BOISSELIER, pressenti pour ces fonctions, a déclaré par avance accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la règle de limite d'âge fixée par les Statuts.

En conséquence et conformément à l'article 14 des Statuts, le Président du Conseil d'Administration constate que, à compter de ce jour, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

- Monsieur Bertrand BOISSELIER, Administrateur,
 - Monsieur Eric DELGOVE, Administrateur,
 - Monsieur Damien LEURENT, Administrateur,
 - Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
-

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2021.

Le Président du Conseil d'Administration

